

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01212

Numéro SIREN : 893 097 451

Nom ou dénomination : AAL CONNECTIC

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2021 sous le numéro de dépôt 4677

AAL CONNECTIC
S.A.S.U. au capital de 2 000,00 Euros
Siège social : 98 rue Saint Jean du Desert

13012 MARSEILLE
R.C.S : 893 097 451 MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26/02/2021

Au siège social,
Le 26 février 2021,
à 18 heures

En présence de M. Abdourahmane LO, Associé unique de la société AAL CONNECTIC, Société par Action Simplifiée Unipersonnelle au capital de 2 000,00 Euros.

Il est établi une feuille de présence signée par les personnes présentes à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés au Président, l'associé unique, et tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- la copie de la lettre de convocation,
- la feuille de présence ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Bilan des actes accomplis pour le compte de la société en formation,
- Détermination de la rémunération du Président,
- Questions diverses.

Décision n° 1

L'associé unique, procède à la lecture du rapport d'inventaire sur les actes accomplis par le Président pour le compte de la société en formation.

L'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat.

Décision n° 2

L'associé unique, du fait du démarrage récent de l'activité au 01 février 2021, prend acte que les finances de l'entreprise ne permettent pas dans l'immédiat le versement de salaire au moins pour la période allant du 01 février 2021 au 31 décembre 2021.

La rémunération sera donc de **zéro Euro** au titre de la période.

L'associé unique en prend acte purement et simplement.

Décision n° 3

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

La gérance

